

Population légale 2010 Guyane

Au premier janvier 2010, 229 040 personnes habitent en Guyane. La Guyane est le plus grand département français avec une surface près de huit fois supérieure à celle de la Gironde, le deuxième département le plus vaste. Sa densité de population n'est que de trois habitants par km² tandis que la densité moyenne en France est autour de 100 habitants par km².

Une démographie guyanaise quasi-exponentielle

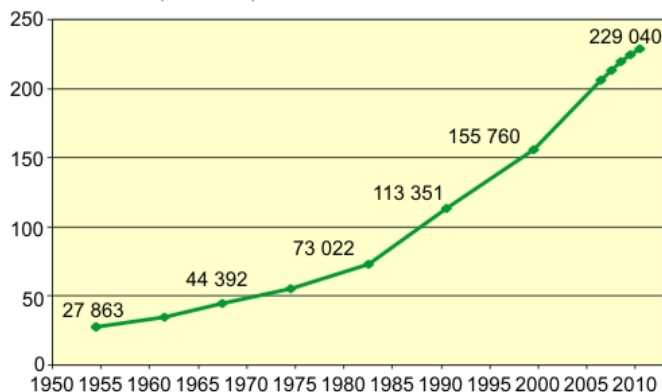
Depuis 1999, année du dernier recensement général de la population, la population guyanaise a augmenté de 72 250 habitants, soit une hausse de 46 % en onze ans et donc de 3,5 % en taux de croissance annuel moyen. A titre de comparaison, si la France hexagonale suivait le même rythme d'évolution, elle gagnerait plus de 2 millions habitants par an.

Un taux de natalité supérieur à celui de l'hexagone

Le taux de natalité en Guyane était en moyenne de 30,4 ‰ par an entre 1999 et 2009 quand il était seulement de 12,8 ‰ en France hexagonale. Durant la même période, la Guyane était le département dans lequel le taux de mortalité était le plus faible, 3,7 ‰ en moyenne par an contre 8,8 ‰ en France hexagonale grâce à la jeunesse du territoire.

Population de la Guyane aux recensements

Unité : nombre (en millier)



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Population des 22 communes de Guyane

Commune	Population Municipale 2010	Population Municipale 1999	Évolution annuelle moyenne de la population (en %) 1999-2010
Régina	874	765	+1,22%
Cayenne	55 753	50 395	+0,92%
Iracoubo	1 976	1 422	+3,04%
Kourou	25 189	19 074	+2,56%
Macouria	9 640	5 049	+6,06%
Mana	8 952	5 450	+4,61%
Matoury	28 110	18 037	+4,12%
Saint-Georges	4 037	2 096	+6,14%
Remire-Montjoly	19 279	15 538	+1,98%
Roura	2 601	1 781	+3,50%
Saint-Laurent-du M.	38 367	19 167	+6,51%
Sinnamary	3 242	2 783	+1,40%
Montsinery-Tonneg.	2 217	1 037	+7,15%
Ouanary	94	92	+0,20%
Saul	155	160	-0,29%
Maripasoula	8 473	3 652	+7,95%
Camopi	1 625	1 033	+4,20%
Grand-Santi	5 065	2 844	+5,39%
Saint-Elie	555	239	+7,96%
Apatou	6 704	3 637	+5,72%
Awala-Yalimapo	1 305	887	+3,57%
Papaïchton	4 827	1 652	+10,24%
Total	229 040	156 790	+3,51%

Source : Insee, Recensement de la population 2010

Recensement général de la population

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Le recensement général de la population de 1999 aura été le dernier recensement concernant toute la population en même temps.

Des taux d'accroissement de la population ayant tendance à diminuer depuis 10 ans

Malgré ces chiffres, le taux d'accroissement annuel de la population, bien que toujours très fort, tend à diminuer depuis maintenant dix années. Depuis 2006, la population guyanaise n'a augmenté que de 2,1 % par an quand elle augmentait de plus de 3,6 % par an au début de la décennie.

Quatre territoires distincts

La Guyane comprend quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Dans les EPCI du Centre-Littoral et des Savanes auxquels appartiennent les deux principaux centres économiques de la Guyane, Cayenne et Kourou, l'évolution démographique est moins marquée que dans les autres EPCI. Les taux d'accroissement restent importants (+ 28 % et + 32 % de 1999 à 2010) mais largement inférieurs à ceux observés dans les autres communautés de communes.

Une évolution rapide de la population dans les communes frontalières du Brésil et du Surinam

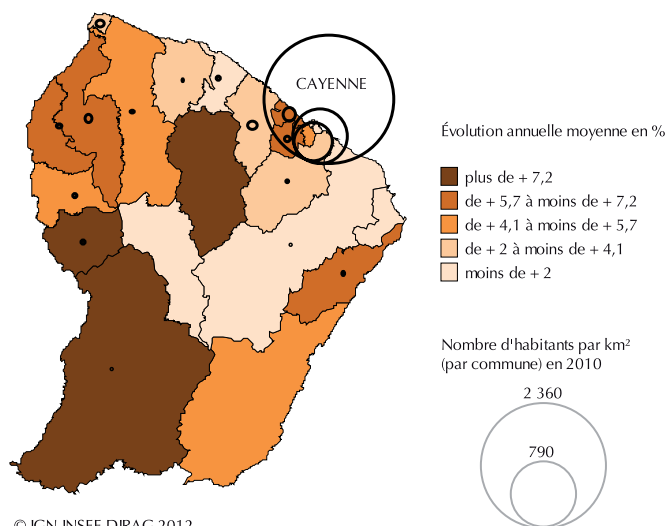
L'EPCI de l'Ouest-Guyanais regroupe huit communes. La population y a presque doublé entre 1999 et 2010 et des communes dépassent largement les 100 % d'accroissement sur cette période comme Saint-Laurent-du-Maroni (+ 100 %), Papaïchton (+ 132 %) et Maripasoula (+ 192 %). Dans l'EPCI de l'Est-Guyanais, les deux communes frontalières du Brésil, Camopi et Saint-Georges ont des taux d'accroissement de la population largement supérieurs aux deux autres communes, Régina et Ouanary.

Nicolas PRUD'HOMME
Pierre-Éric TREYENS

Partition en quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Guyane

- 1 - Communauté d'agglomération du Centre Littoral : Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinery-Tonnegrande, Rémire-Montjoly et Roura.
- 2 - Communauté des communes des Savanes (créée en 2011) : Iracoubo Kourou, Sinnamary et Saint-Elie.
- 3 - Communauté des communes de l'est Guyanais : Régina, Saint-Georges, Ouanary et Camopi.
- 4 - Communauté de l'ouest Guyanais : Mana, Saint-Laurent-du-Maroni, Saul, Maripasoula, Grand-Santi, Apatou, Awala-Yalimapo et Papaïchton.

Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2010 et densité de population 2010



Les populations légales

Établies dorénavant chaque année pour toutes les circonscriptions administratives françaises, elles sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci. Elles sont publiées dans un décret paru au Journal Officiel fin décembre. Elles prennent effet au 1er janvier suivant. Elles se réfèrent au 1er janvier n-3 et se substituent à celles publiées précédemment.

Définitions

Le terme générique de « populations légales » comprend pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale, qui est la somme des deux précédentes.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques. Elle comprend :

- Les personnes ayant leur résidence habituelle, dans un logement, une communauté ou une habitation mobile, sur le territoire de la commune ;
- Les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune ;
- Les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont gardé une attache sur le territoire de la commune.

Pour en savoir plus, consulter www.insee.fr
Rubrique « définitions et méthodes »